



## Note de politique sociale pour la législature 2007-2012

### **Maxime PREVOT**

Echevin en charge des Affaires sociales, du Logement,  
de la Santé, de la Prévention urbaine et des Sports.

### **Philippe DEFEYT**

Président du Centre public d'action sociale (CPAS).

## 1. Introduction : Namur la bourgeoise ?

L'image de Namur est régulièrement véhiculée comme une ville bourgeoise où il fait bon vivre. S'il est vrai que notre commune peut se targuer d'offrir à sa population un cadre de vie agréable, verdoyant, relativement calme et sûr, il ne faut pourtant pas occulter les difficultés auxquelles de nombreux Namurois tentent de faire face au quotidien.

Namur n'est donc pas qu'une effervescence de créations culturelles, un centre-ville historique où il est agréable de se balader, de somptueux paysages offerts par la Citadelle, une capitale qui s'affirme chaque jour davantage,...

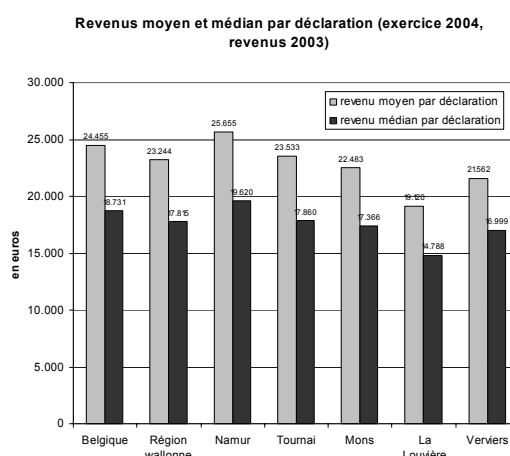
Namur présente aussi – et de nombreux Namurois n'en ont pas toujours conscience – **un autre visage : celui de la précarité**. Celui qui rappelle l'état déplorable d'une partie du parc immobilier (par exemple, dans le quartier Saint-Nicolas, où 60 % des habitations n'ont ni douche ni toilette privée, où 39 % des logements sont atteints par des moisissures ou encore où 28 % dénoncent des problèmes de cafards). Celui qui rappelle la recherche effrénée de certaines familles ou de jeunes couples simplement pour trouver un logement digne et financièrement accessible. Celui qui rappelle les difficultés de certains parents à éduquer leurs enfants, en particulier dans les quartiers présentés comme sensibles. Celui qui rappelle que proportionnellement à sa population, Namur compte plus de citoyens en situation de pauvreté que des villes comme Liège ou Charleroi. Celui qui rappelle qu'environ 2.000 personnes bénéficient du revenu d'intégration sociale<sup>1</sup>.

C'est aussi le visage qui rappelle, dans un autre registre, l'attente légitime de nombreuses personnes âgées pour davantage de considération et de valorisation de leurs savoirs. C'est aussi celui qui rappelle l'enjeu d'une ville ouverte à tous, qu'il s'agisse de personnes souffrant d'un handicap ou de celles souffrant d'un déracinement culturel, social ou affectif. C'est enfin celui qui rappelle, au travers d'un sourire édenté, la difficulté que représente l'accès à des soins de santé pour de nombreuses personnes.

Bref, ce visage ; c'est celui qui empêche une partie des Namurois de prétendre au respect des droits fondamentaux de tout individu ; à savoir le droit au logement, à la santé, à la sûreté de sa personne, à l'accès aux loisirs et à l'éducation.

**Namur est une ville duale**, tant du point de vue économique que social.

- *Sur le plan économique* : le revenu moyen est plus élevé que la moyenne belge et régionale mais s'explique par un écart important entre les revenus élevés et les bas revenus. De plus, pour les revenus moyens, les charges liées au logement grèvent de façon plus importante le budget du ménage, ce qui induit un pouvoir d'achat moindre pour les namurois.
- *Sur le plan social* : les populations précarisées sont principalement concentrées dans la corbeille namuroise. Simultanément, l'analyse typologique montre que la gentrification s'accroît dans le centre-ville.



<sup>1</sup> Ce qu'on appelait le minimex jusqu'en 2002.

Dans le cas de Namur, ce processus doit être nuancé par le fait qu'il s'agit d'une ville polarisante en matière d'enseignement supérieur, abritant donc une population importante d'étudiants. La revalorisation du centre-ville opérée depuis plusieurs années, associée à un bâti historique de qualité, joue sans conteste un rôle d'attraction mettant plus encore en difficulté les populations socialement les plus fragilisées.<sup>2</sup>

**L'enjeu de demain pour la capitale wallonne est celui-là : changer le visage social de notre ville pour lui redonner éclat et confiance. Car derrière ce visage se cachent ceux de nombreux citoyens en attente ou en désespérance.**

## **2. Une approche différente : l'efficacité !**

Comme partout ailleurs en Belgique, la précarité s'étend. La précarité englobe la pauvreté, mais touche plus de personnes et ménages. Quelques éléments à l'appui de ce constat :

- de plus en plus de personnes passent d'un statut à l'autre, fréquemment ; ces changements les fragilisent et les empêchent de construire une insertion durable dans la société ;
- de plus en plus de ménages ou de personnes vivent à la corde de leurs possibilités financières ; tout "accident" de la vie (séparation, maladie, grosse réparation, accident de voiture, maladie, perte de son emploi, ...) suffit à les faire basculer dans de graves difficultés pour assurer les dépenses de base ;
- même en dehors de tout accident de vie, la hausse des loyers et des coûts de l'énergie conduit de nombreux ménages ou personnes à renoncer à d'autres dépenses essentielles ;
- de plus en plus de personnes semblent souffrir de divers troubles comportementaux ;
- les personnes faiblement qualifiées, (très) éloignées de l'emploi, qui ont la chance de trouver un emploi se voient souvent proposer des contrats précaires (mal payés, temps réduit, horaires difficiles, à durée déterminée) ;
- ces mêmes personnes, victimes des « pièges à l'emploi », passant du statut de travailleur sans emploi à celui de salarié, perdent certains avantages (réductions ou exonérations fiscales, allocations familiales majorées) ;
- de nombreux jeunes sont à la dérive, en difficulté de (se) construire un projet ;
- des ménages se font et se défont, ce qui, pour ceux qui ont de petits revenus, implique instabilités diverses (en matière de logement ou de versement des allocations sociales par exemple) ;
- des personnes âgées, en nombre croissant, se rendent compte de l'étroitesse de leur pension pour faire face, par exemple, à la hausse du mazout et du gaz ;
- trouver un logement à un coût supportable devient quasiment impossible, en particulier pour les jeunes et pour les familles monoparentales.

Conscients de ces enjeux, **l'Echevin des Affaires sociales et le Président du CPAS ont voulu travailler ensemble pour définir une seule politique sociale globale et intégrée pour la Ville**, dans le respect des rôles de chacun.

Les services sociaux de la Ville et du CPAS doivent faire face à une précarisation croissante des personnes qui les sollicitent. Ils sont particulièrement interpellés dans les situations de rupture d'hébergement, d'errance, de situations administratives irrégulières, de difficultés financières chroniques des familles avec enfants, etc. Les services sociaux se mettent ainsi **au service d'un parcours de vie**.

La politique sociale consiste d'abord à soutenir les personnes en difficultés et de les aider à « se remettre debout ». Par là même, **elle permet de maintenir une cohésion indispensable à toute la collectivité**. C'est pourquoi la politique sociale traite aussi des questions d'interculturalité, d'intégration des personnes handicapées,

---

<sup>2</sup> *Analyse dynamique des quartiers en difficulté dans les régions urbaines belges*, p. 48, 2006.

de soutien aux initiatives et besoins des aînés, de lutte contre l'exclusion et le décrochage scolaire, etc. La politique sociale se mesure en besoins : par la quantité et l'impératif de répondre aux exigences de demain en les prévoyant ; par la qualité, en plaçant au cœur de ses actions une dimension d'accompagnement et de suivi personnalisé sans laquelle la politique perd de son âme et donc de son efficacité.

Les contacts entre la Ville et le CPAS seront intensifiés tout au long de cette législature, dans un souci de cohérence d'ensemble des efforts déployés. Ville et CPAS mettront sur pied ou activeront plus souvent des lieux de concertation, générale ou thématique, qui permettent de mieux coordonner l'action sociale de tous, de réfléchir sur les défis à venir, d'anticiper les besoins, bref de mettre sur pied une politique sociale globale et évolutive. Les rencontres thématiques sociales organisées conjointement par le CPAS et la Ville le 10 janvier dernier ont mis en évidence l'intérêt de consulter et de faire se rencontrer des personnes, et, au travers d'elles, des démarches sociales, qui ne se connaissent pas toujours, ou pas très bien.

Dans les semaines à venir, l'Echevinat des affaires sociales et le CPAS collaboreront étroitement pour faire aboutir trois projets :

### **1. Le Relais social urbain namurois**

La bonne collaboration entre la Ville et le CPAS, avec le concours de la Région wallonne, a permis de relancer ce dossier et de le finaliser en un mois et demi ! La mise en place de ce relais social s'est en effet opérée le 1<sup>er</sup> février dernier, et le Gouvernement wallon a donné l'agrément tant attendu il y a quelques jours.

Pour 2007, les projets mis en œuvre visent à :

- créer ou développer des lieux "hygiène-santé" pour les plus précarisés ;
- compléter la cellule mobilier par un service déménagement à destination exclusive des plus pauvres ;
- développer et coordonner l'accès au logement des plus démunis (logements d'urgence et de transit) ;
- assurer la coordination de la prise en charge des déficiences psychiatriques des personnes précarisées ;
- offrir des petits déjeuners aux parents et enfants de familles précarisées ;
- remédier à l'isolement des personnes âgées ;
- fournir l'aide requise aux SDF en périodes de grande chaleur.

Dès que le Relais social sera opérationnel, ses responsables s'engagent à élargir les collaborations à d'autres acteurs publics, privés et associatifs.

### **2. Les logements d'urgence**

CPAS et Ville disposent tous deux de quelques logements d'urgence (trop peu en tout état de cause). Le CPAS disposera en plus de quelques logements supplémentaires dans le courant de l'année. Le moment est donc venu de réfléchir à une articulation de l'action dans ce domaine, entre la Ville et le CPAS, mais aussi, bien sûr avec les initiatives privées dans ce domaine d'action. Dans la mesure du possible, la Ville et le CPAS souhaitent donner une unité opérationnelle au parc de logements d'urgence.

### **3. Le bilan social**

Au-delà des données procurées annuellement dans les rapports d'activités de la Ville, il n'y a pas eu, à notre connaissance, de bilan social global de Namur depuis fort longtemps, même si de nombreuses associations et institutions font très régulièrement le bilan de leurs activités et du contexte de leur action. En ce début de législature communale, convaincus par la plus grande efficacité d'une action mieux coordonnée entre l'Echevin des Affaires sociales et le Président du CPAS, nous pensons qu'un tel bilan serait très utile. Il permettrait en effet :

- de faire un état des lieux actualisé des problèmes sociaux qui se posent à Namur,
- de constituer un outil de référence pour la coordination de la politique sociale locale,
- de préparer l'action de moyen terme de l'échevinat des affaires sociales et du CPAS.
- et, enfin, de mettre en œuvre les principes de démocratie participative avec le secteur concerné.

Ce bilan social sera construit et discuté avec l'ensemble des acteurs sociaux namurois.

Cette démarche conjointe entend être le reflet de notre volonté partagée de penser une seule politique sociale cohérente pour les plus fragilisés de notre ville, dans le respect des rôles et spécificités de nos institutions respectives.

Notre seul souci est celui de procurer des services à plus grande valeur ajoutée pour les associations et pour les gens, par des synergies renforcées. Tous les deux ans, ce « bilan social » de la Ville de Namur sera présenté conjointement par l'Echevin des Affaires sociales et le Président du CPAS. Il permettra non seulement de conscientiser chacun sur l'état de santé sociale de notre commune, mais il offrira également aux décideurs un outil de pilotage de leurs politiques de moyen et long terme.

### 3. Des constats préoccupants (non exhaustifs)

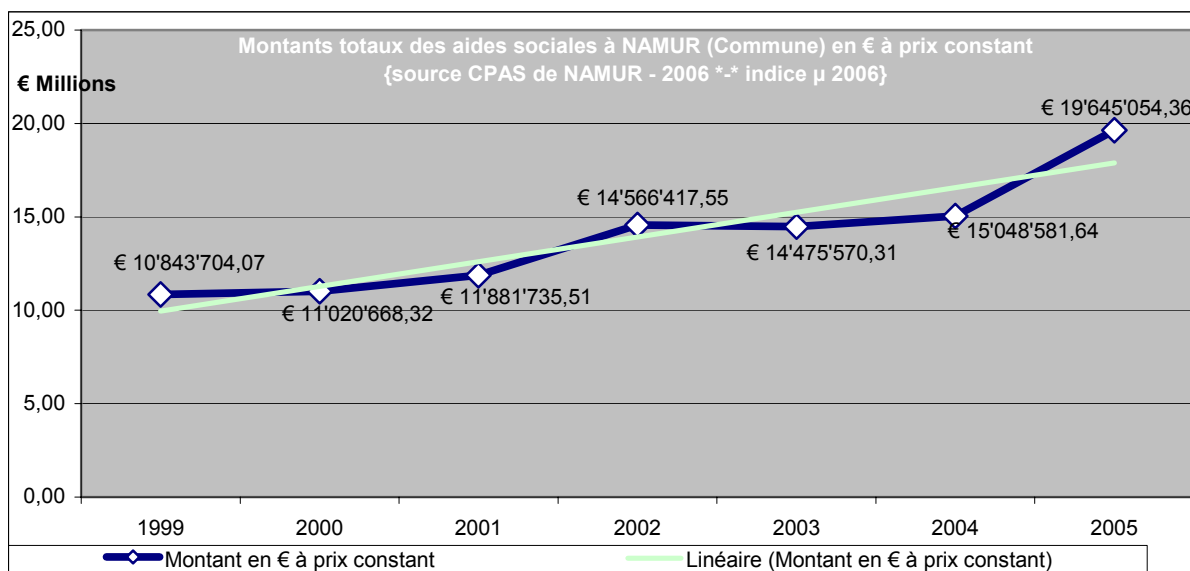
#### – Aide sociale

Les trois facteurs principaux pouvant engendrer des situations de précarité importante sont l'emploi, le logement et la santé. Ces trois thématiques sont développées ci-dessous, individuellement.

C'est souvent à partir d'une de ces trois causes que des situations de précarité peuvent s'installer.

Le nombre de bénéficiaires du minimex (jusqu'en 2003) et du Revenu d'Intégration Sociale (à partir de 2004) est passé de 1.659 au premier semestre 2001 à 1.891 au premier semestre 2005, soit une augmentation de 14%.<sup>3</sup>

Au revenu d'intégration sociale s'ajoute « les interventions financières ponctuelles accordées sous forme d'aide locative, de repas à domicile, de remboursement de frais médicaux, de paiement de fournitures de gaz ou d'électricité ».<sup>4</sup>



L'accroissement de l'aide s'explique par « d'une part, l'augmentation du nombre de personnes en difficulté, parmi lesquelles de nombreux étrangers, et d'autre part, l'aggravation des situations vécues par les personnes en difficulté. Le nombre de demandes d'intervention pour un même individu est en nette progression. »<sup>5</sup>

Au-delà de l'intervention financière que le CPAS peut apporter, les acteurs de terrain sont de plus en plus confrontés à une nouvelle population de personnes ayant des revenus et ne pouvant plus faire face à leurs différentes charges financières. Ceux-ci fréquentent les associations afin de bénéficier d'aides diverses et ainsi pouvoir subvenir à leurs besoins.

Les acteurs de terrain ont également constaté que près d'un bénéficiaire de l'aide sociale sur 3 ont moins de 25 ans. Cette catégorie de la population représente la plus grande proportion de bénéficiaires. Ce phénomène est assez récent et très inquiétant.

Paradoxalement, nous pouvons également constater qu'en 5 années, le nombre de bénéficiaires de l'aide sociale, âgés de 55 ans et plus, a augmenté de plus de 6 % ; ce qui demeure également très interpellant.

<sup>3</sup> Revue « Confluent » n°344, mars 2006, Namur.

<sup>4</sup> Ibidem.

<sup>5</sup> Ibidem.

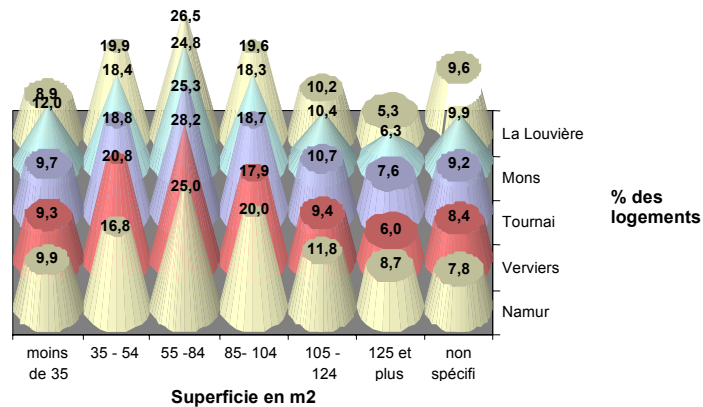
Droit à l'Intégration Sociale Moyenne du nombre des bénéficiaires mensuel du droit à l'intégration sociale - en %age par classes d'âge - Ville de Namur (revenu d'intégration sociale + mise au travail) Sources: MI-IS fgov 2006

%age	2000	2001	2002	2003	2004	2005
00-24 ans]	30,9	30,0	31,7	29,9	30,7	32,4
25-34 ans]	20,2	15,8	16,1	18,6	18,7	17,9
35-44 ans]	20,4	21,5	20,3	19,8	19,0	17,6
45-54 ans]	20,1	22,3	20,2	18,8	18,3	18,5
[55 ans et +	8,4	10,5	11,6	12,9	13,3	13,5
<b>TOTAL</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

– **Logement**

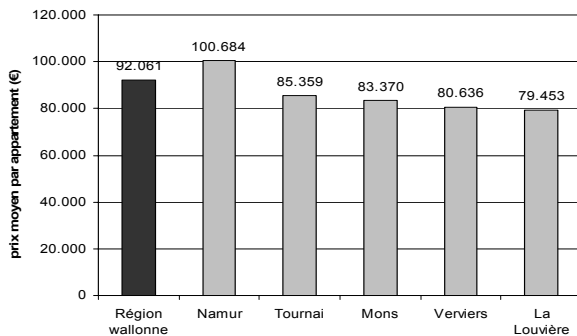
On constate qu'entre 1991 et 2001, il y a eu une forte croissance des logements de moins de 55 m<sup>2</sup>. Ce type de logement représente plus d'un quart du parc immobilier namurois. Cette évolution s'explique probablement par la présence importante d'étudiants koteurs<sup>6</sup> mais aussi par le coût élevé des loyers des logements moyens dans la commune de Namur. En effet, les petits logements sont également occupés par des personnes dont les revenus ne permettent pas de louer des biens mieux adaptés, compte-tenu de la pression immobilière à Namur.<sup>7</sup>

**Superficie des logements (2001)**

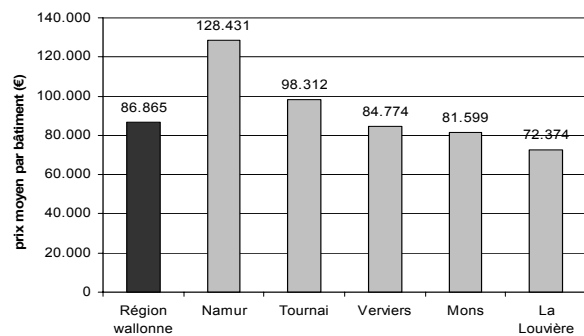


**Le prix moyen des maisons d'habitation ordinaire à Namur est 33 % plus élevé que la moyenne wallonne.** Ce qui explique que la proportion de propriétaires (58,5 %) est moins élevée que pour l'ensemble de la Région wallonne (69,8 %).<sup>8</sup>

**Prix moyen des appartements, flats et studios (2004)**



**Prix moyen des maisons d'habitation ordinaires (2004)**



<sup>6</sup> GéDAP UCL. Voir graphique annexe.

<sup>7</sup> Voir Service communal du logement.

<sup>8</sup> En 2001 (GéDAP UCL. Voir graphique en annexe).

**Les seules sociétés publiques de logements sociaux ne peuvent répondre à la demande de plus en plus importante de logements.** De plus en plus souvent, des femmes seules avec enfants frappent à leurs portes. Les demandes les plus difficiles à rencontrer concernent d'une part les hommes seuls, qui n'ont pas suffisamment de points pour obtenir un logement et, d'autre part, les familles nombreuses pour qui l'offre de logements est insuffisante.

Le secteur privé, quant à lui, a un parc immobilier important mais dont le prix ne correspond pas au revenu des personnes demanderesse de logements sociaux ou moyens. De plus, les propriétaires privés craignent de louer leurs biens à des bénéficiaires de revenus sociaux car ils ont peur de ne pas percevoir leurs loyers et la marge de manœuvre pour la récupération de ceux-ci est plus limitée avec ce type de revenus. Même la garantie offerte par le CPAS pour la caution locative ne parvient plus à les rassurer.

Par ailleurs, **la problématique des immeubles ou partie d'immeubles inoccupés reste présente.** Un recensement précis devra être réalisé afin de mesurer l'ampleur de ce potentiel locatif.

Actuellement, le service communal du logement assure la gestion des logements insalubres, en ce compris le contrôle. La mise en place d'un tel service a facilité la détection des logements insalubres et des collaborations avec les différents acteurs de terrain ont été mises en place. Ainsi, les inspecteurs de quartier, les services sociaux, les maisons médicales, la Région wallonne, etc. sont autant de partenaires qui relaient l'information au service.

Cependant, il reste le problème du relogement qui est, encore aujourd'hui, un frein chez les personnes les plus précarisées, pour qui les démarches administratives et la recherche d'un logement décent à un prix raisonnable semblent insurmontables. L'objectif des arrêtés d'insalubrité est de permettre, dans les cas où le logement est améliorable, de réaliser les travaux ad hoc et de permettre aux locataires de retrouver leur logement ensuite.

Malheureusement, nombre de propriétaires profitent de la réalisation des travaux pour mettre fin au contrat de bail et/ou le locataire n'a pas de solution provisoire pour se reloger et se voit contraint de reprendre un nouveau bail. Il est donc nécessaire de trouver des logements « tampons » qui permettraient à ces familles de se loger provisoirement dans l'attente de retrouver leur logement, auquel elles sont souvent attachées, dans un état de salubrité. Les **logements de transit** sont actuellement au nombre de sept. Ce qui est bien insuffisant pour répondre aux besoins criants en la matière dans une ville comme la nôtre...

En ce qui concerne la **problématique de l'hébergement d'urgence** pour les personnes sans domicile fixe, notons que l'abri de nuit n'offre plus un accueil adéquat pour cette population. En effet, précédemment, la population accueillie à l'abri de nuit était composée quasi exclusivement d'hommes. Aujourd'hui, cette population s'est diversifiée : elle est composée aussi de femmes, de couples, de jeunes majeurs. De plus, il convient de repenser plus globalement l'accueil de la personne démunie en y intégrant davantage les dimensions de l'hygiène et de la santé.

## – Santé

L'accès aux soins de santé reste un enjeu préoccupant, à plus forte raison chez les personnes les plus précarisées. En effet, on constate que celles-ci sont régulièrement amenées à opérer des choix parmi les besoins primaires pour pouvoir survivre, et **ces choix se posent généralement au détriment de la santé.** Or, les chiffres révèlent que les personnes ayant un statut social plus bas sont souvent en moins bonne santé et meurent plus jeunes que les autres.

Le terme santé englobe plusieurs problématiques : l'hygiène, l'alimentation, les soins dentaires, les soins quotidiens des « petites blessures », la médicalisation de base, la santé mentale, ...

L'enquête récemment réalisée dans un quartier comme celui des Arsouilles a démontré l'impact que peut avoir l'insalubrité des logements sur la santé (notamment psychique) des locataires.

Par ailleurs, dans un tout autre registre, la question de la relation santé-environnement (pollutions intérieures, humidité, mэрule, bruit, ...) commence à faire, à raison, l'objet d'une plus grande attention des autorités et organismes spécialisés, en vertu des nombreuses conséquences en matière de problèmes allergiques, respiratoires, cutanés, troubles psychologiques... Elle mérite certainement d'être examinée au niveau local.



## – Jeunes

Les principaux lieux de socialisation des jeunes sont assez classiquement : la famille, le quartier, l'école, les clubs sportifs, les mouvements et organisations de jeunesse. Or, ces dernières années, ces lieux ont subi d'énormes transformations qui n'ont évidemment pas été sans conséquences. Un des nombreux facteurs explicatifs est certainement l'importance des divorces qui a eu pour conséquence d'entraîner une précarisation croissante d'un certain nombre d'individus, les femmes avec enfants principalement, qui sont aujourd'hui prioritaires pour l'octroi de logements sociaux et donc majoritaires dans ce type d'habitation.

Nous avons ainsi créé sans le vouloir vraiment des **cités de familles monoparentales** où les pères sont particulièrement sous-représentés. Et toutes les mères n'arrivent pas à être « le père et la mère à la fois »<sup>9</sup>.

Les différents acteurs de terrain ont d'ailleurs constaté que cette population jeune connaît des problèmes de plus en plus importants et de plus en plus tôt. Le **décrochage scolaire** commence dès l'enseignement primaire. A cet âge, il prend des formes différentes et peut être induit par le comportement des parents n'ayant pas toujours conscience de l'impact que peuvent produire certains de leurs comportements ou décisions.

Ce type de comportements peut générer auprès de l'enfant le sentiment que l'école n'est pas importante. De plus, les enfants en difficulté d'apprentissage accumulent un retard dans les matières fondamentales. Ce retard est très rarement comblé, et s'il est, c'est inévitablement au prix d'efforts conséquents.

Au niveau de l'enseignement secondaire, le décrochage scolaire peut avoir un effet boule de neige et engendrer d'autres problèmes tels que des comportements générant des phénomènes de délinquance.

Ces différentes problématiques peuvent amener un jeune à s'isoler, se refermer et être complètement désorienter, le poussant même au suicide. Inquiétons-nous du fait que le suicide soit l'une des plus grandes causes de mortalité chez les jeunes. 25 % des adolescents qui ont déjà pensé au suicide risquent de passer à l'acte. La plupart des spécialistes estiment qu'il existe 4 causes profondes du suicide :

- une famille non communicante, désunie, repliée sur elle-même ;
- des transgressions majeures (incestes, climat incestueux, violence extrême) ;
- des antécédents familiaux (suicide dans l'entourage et l'histoire de la famille) ;
- l'isolement et la solitude (difficulté à s'insérer dans la vie sociale).

A ces causes, il faut ajouter les éléments déclenchant tels que maladie grave, exclusion, divorce, situations d'échec, déception sentimentale, décès d'un proche, dépendance (alcoolisme, toxicomanie, ...), situation de stress scolaire, émotionnel ou affectif, troubles biologiques (sommeil, alimentation). En général, c'est l'accumulation de plusieurs de ces facteurs qui conduit à la tentative de suicide. « La tentative de suicide est autant l'expression d'un désir de vivre que celui de se détruire » (Ph. Jeammet).

**Au-delà de la question du suicide des jeunes, subsistent celles de la toxicomanie, de l'alcoolisme précoce, de la violence scolaire, des actes d'incivilités, etc.** Certes, la jeunesse ne saurait se réduire à ces seules situations préoccupantes. Elle véhicule beaucoup de valeurs positives, d'actes créatifs, d'engagements vers les autres, etc. Mais il nous semble essentiel qu'une ville comme la nôtre puisse se saisir de ces questions relatives au mal-être des jeunes pour tenter d'y apporter, en partenariat avec le secteur associatif et les parents, une réponse efficace.

## – Handicap

La commission de l'AWIPH a pu relever, lors d'une récente enquête, différents problèmes pour lesquels il n'existe pas encore, ou pas suffisamment, de solutions :

- Les places en centres adaptés au (poly)handicap des personnes ;
- Les gardes à domicile afin de permettre aux proches d'obtenir un peu de répit ;
- Les aides spécifiques (exemple : le suivi à l'école, existence d'école de devoir adaptée, ...) ;
- Les logements adaptés ;
- La mobilité, que ce soit le déplacement ou l'aménagement des trottoirs, des bâtiments, ... ;
- Les loisirs adaptés.

<sup>9</sup> Extrait du dossier « Adolescence : repères et visibilité » (2) – Observatoire n°43/04.

A ces constats, on peut ajouter la question de l'insertion socio-professionnelle.

La commune peut et doit être un acteur majeur de l'intégration de la personne handicapée au sein de la ville, que ce soit en matière de logement, d'aménagement de voirie, de partenariat, d'organisation de loisirs, etc.

A ce jour, à l'exception des questions liées à l'accessibilité, **les besoins des personnes handicapées n'ont pas encore été suffisamment pris en considération par l'autorité communale**. Pour preuve, l'existence au sein de l'administration d'une cellule chargée à la fois de la problématique des personnes âgées et des personnes handicapées (pourtant deux thématiques bien distinctes) et composée...d'une seule personne !

#### – Personnes âgées

Namur compte 107.178 habitants.<sup>10</sup> La population de plus de 60 ans représente près de 21,8 % de la population totale namuroise, soit plus d'une personne sur cinq.

POPULATION	Hommes	Femmes	Total
moins de 20 ans	12.312	11.796	24.108
de 20 à 39 ans	15.178	14.461	29.639
de 40 à 59 ans	14.667	15.393	30.060
de 60 à 79 ans	7.798	10.384	18.182
plus de 80 ans	1.534	3.655	5.189

Source : ECODATA, SPF Economie, PME, Classes moyennes et Energie

Parmi cette population, il y a une part très importante de personnes encore actives et qui souhaitent participer à diverses activités mais qui n'ont pas toujours connaissance du panel d'activités sportives et culturelles proposé. Il y a manifestement un manque de diffusion des informations des associations du troisième et quatrième âge et/ou des institutions proposant des activités vers ces personnes.

Par ailleurs, une partie de cette population n'est plus indépendante et nécessite des soins quotidiens. Ces personnes souhaitent rester le plus longtemps possible chez elles afin de préserver leur autonomie et une certaine maîtrise de leur vie.

Grâce à l'augmentation de l'espérance de vie, nous passons près de quarante années de notre vie à vieillir. C'est long. C'est dur parfois. De nouvelles tendances sociologiques fortes s'imposent donc comme le nombre croissant de femmes seules, souvent à faibles revenus et dans des situations de précarité intolérable, des chocs psychologiques douloureux comme l'accompagnement d'un conjoint souffrant de la maladie d'Alzheimer, la mort des enfants avec le développement des cancers, ... Il n'est pas rare aujourd'hui de voir une personne âgée perdre l'un de ses enfants, une grand-mère avec peu de revenus payer son loyer puis privilégier la générosité vis-à-vis de ses arrière-petits-enfants au détriment, parfois, de son alimentation et de son bien-être.

Ces situations demandent des réponses immédiates offertes par une politique sociale globale et qui porte un nom : **le « bien vieillir »**. C'est-à-dire reconnaître les seniors comme acteurs essentiels de la cité et contribuer activement à leur qualité de vie, jusqu'au bout.

#### – Incivilités et sentiment d'insécurité ou d'exclusion

La Ville a toujours considéré, à raison, le phénomène de la délinquance en tant que **symptôme de problématiques sociales plus aiguës**. Dans cette optique, Namur développe des actions de lutte contre l'exclusion sociale et tient compte de la préoccupation du citoyen et de la place de chacun dans la collectivité locale.

Les deux principaux outils de lutte contre les incivilités, l'exclusion sociale et le sentiment d'insécurité sont le Plan de Prévention et de Proximité (PPP – financement régional) et le Contrat de Sécurité et de Prévention (CSP –

<sup>10</sup> Au 1<sup>er</sup> janvier 2006.

financement fédéral). L'objectif principal du PPP consiste en "la prévention du décrochage social au sens large par une politique de quartier transversale".

Les deux mots clés qui peuvent résumer le contrat à Namur sont : PREVENTION et PARTENARIAT

- *Prévention* car toutes les actions développées dans le cadre du contrat sont des actions de prévention qui visent à diminuer les phénomènes de délinquances et de nuisances sociales.
- *Partenariat* car les associations namuroises œuvrant dans certains secteurs ont été privilégiées et se sont vues renforcées. En effet, le souhait de la commune étant de soutenir, voire renforcer les associations de terrain expertes dans leur domaine.

Les phénomènes identifiés comme contribuant au **sentiment d'insécurité** ou **d'exclusion sociale** sont de nature diverse : dépôts de déchets et saleté, tags et, vandalisme (dégradations volontaires), infrastructures défectueuses (trottoirs, éclairage, parc,...), excès de vitesse en agglomération, nuisances sonores, attroupements de jeunes avec comportements agressifs, consommation d'alcool ou de drogue, courses (en voiture ou à mobylette), nuisances de voisinage (nuisances sonores, insultes, chiens,...), mendicité avec ou sans comportements agressifs, présence de 'gens du voyage', appropriation d'espaces publics par des bandes, etc., même si, insistons-nous, il faut faire la différence entre le sentiment d'insécurité et la réalité des "menaces" .

Le vécu de certaines personnes, jeunes ou moins jeunes, dans certains quartiers ne manque pas de nourrir ce sentiment d'insécurité ou d'exclusion.

Relevons, pour ne prendre que quelques illustrations vécues sur le terrain, l'existence de petits groupes de jeunes garçons (14-18 ans) parfois accompagnés de leurs copines, qui insultent, volent et harcèlent les riverains, ils vandalisent les biens publics (arrêt de bus, pneus des bus ou véhicules...) et privés, les caves, les voitures,... Ces comportements sont, heureusement, des cas isolés parmi les jeunes.

Ou encore la consommation quotidienne d'alcool, de haschich, cannabis, cocaïne, etc. dans nombre de quartiers. La loi sur la dépénalisation des drogues douces ne semble pas claire et les jeunes et les dealers s'appuient sur ses failles. Les consommateurs de drogues sont de jeunes garçons d'environ 14 ans, les filles sont plus discrètes. La consommation d'alcool concerne toutes les tranches d'âge et le plus souvent les garçons, les femmes concernées se cachent plus. Des dealers sont présents dans le quartier, ce sont généralement de jeunes hommes entre 16 et 30 ans.

Les dépôts d'ordures et de nourriture à l'arrière des balcons, les dépôts de déchets de matériaux de construction (plusieurs m<sup>3</sup> de terre et de gravier), les dépôts sauvages de carcasses de véhicules, de vieux pneus et de dépôts sauvages de poubelles familiales, sont très fréquents. Ils sont commis dans les buissons, au bord de la voie ferrée, toujours à l'abri des regards, autant par les résidents du quartier que par des personnes extérieures. Les familles sont souvent monoparentales ; les mères semblent totalement dépassées, les pères paraissent absents ou n'ont aucun rôle à jouer. De plus, elles ont des obligations liées à leur emploi et les enfants restent seuls. En leur absence, il semblerait que certains ne mangent pas à leur faim.

Autant de situations, non exhaustives, vécues et constatées par les travailleurs sociaux de la ville.

Les écoles n'échappent pas au phénomène : à l'exception des excès de vitesse (46 %), des violences intrafamiliales (42 %) et des bruits intempestifs (27 %), tous les phénomènes tels que le deale, le racket, les insultes, le harcèlement, les menaces, etc. sont considérés par au moins la moitié des directeurs d'école comme étant un problème. La consommation d'alcool et/ou de produits illicites et le deale sur le chemin de l'école attirent particulièrement l'attention. En effet, le premier phénomène apparaît « tout à fait » problématique à 42 % et le second à 38 %<sup>11</sup>. Le décrochage scolaire se nourrit de ces situations...

Quant aux commerçants, 17 % déclarent avoir eu au moins une menace concrète physique dans leur commerce. Et 32 % constatent une augmentation de cas d'agressivité verbale auxquels certains clients les exposent.

<sup>11</sup> Eléments du Diagnostic local de sécurité en cours de rédaction.

## – Interculturalité

Le manque de maîtrise de la langue française (problème évoqué *infra*) est un obstacle supplémentaire, pour les immigrés, dans le parcours scolaire des jeunes. En effet, ils sont confrontés aux mêmes difficultés d'apprentissage que tout jeune scolarisé mais le manque de maîtrise de la langue les pénalise doublement :

- Incompréhension de ce qui leur est demandé ;
- Absence d'aide de la part des parents qui ne maîtrisent pas non plus la langue.

Cette lacune les handicape de façon quasi permanente car, étant en décrochage scolaire, ils sont orientés vers les filières techniques et/ou professionnelles, engendrant ainsi une qualification professionnelle moindre.

Encore trop souvent, dans notre société, les personnes d'origine étrangère sont victimes de préjugés. Cette stigmatisation a des conséquences sur leur parcours scolaire, professionnel et social.

Une des causes reste la peur de l'inconnu, les différentes cultures sont encore trop peu connues, ce qui peut engendrer une certaine incompréhension, voire une certaine intolérance. La diffusion culturelle se limite trop souvent au cadre folklorique.

Les différentes structures de socialisation (écoles des devoirs, mouvements de jeunesse), actuellement existantes, n'intègrent pas encore suffisamment la dimension interculturelle, ce qui engendre une faible fréquentation de ces lieux par ces populations immigrées.

La connaissance lacunaire de la langue française engendre une série importante de problèmes dans des domaines aussi divers que :

- La santé :
  - Méconnaissance du système social belge (mutualité, sécurité sociale, ...) ;
  - Incompréhension du diagnostic dans le chef du patient et incompréhension des symptômes dans le chef du médecin ;
  - ...
- La scolarité :
  - Méconnaissance du système scolaire ;
  - Problème de dialogue entre le corps enseignant et la famille ;
  - ...
- L'administration :
  - Incompréhension des différentes formalités administratives liées au décès (rapatriement, ...), à l'obtention des documents légaux (carte d'identité, permis de conduire, ...), à l'obtention d'un statut, de la nationalité, à la reconnaissance des diplômes du pays d'origine...

#### **4. Nos axes prioritaires d'action pour les six prochaines années :**

- **Le logement et en particulier le logement d'urgence.** Trop nombreuses sont les familles (monoparentales en particulier) qui se trouvent confrontées à des expulsions (pour motifs divers) et qui doivent rapidement trouver un logement au risque de se retrouver à la rue. Par ailleurs, il convient de mener une action énergique dans le centre ville où trop souvent les étages des maisons sont inoccupés, alors même que de nombreux jeunes ménages namurois et des environs cherchent à se loger.
- **Des logements salubres et sûrs.** En particulier dans une ville aussi riche en enseignement supérieur comme la nôtre, où les kots et studios sont nombreux, l'adoption et l'application d'un règlement garantissant la sécurité des logements, établis de concert avec le Service Incendie et les représentants des propriétaires, doivent être une priorité.
- **Des jeunes soutenus dans leur parcours éducatif.** A Namur, un quart des bénéficiaires d'un revenu d'intégration sociale ont moins de 25 ans. Pour tenter d'enrayer ce phénomène, il faut pouvoir garantir l'accès à un enseignement primaire et secondaire réellement gratuit, ainsi qu'à des écoles de devoirs de quartier, aux activités parascolaires et à la formation en particulier pour les jeunes.
- **L'insertion professionnelle des jeunes et moins jeunes,** en particulier au travers de mesures d'accompagnement ad hoc, du recours accru mais réfléchi aux « articles 60 », de structures du type EFT<sup>12</sup> et d'activités d'économie sociale. La question du décrochage scolaire se situe également à la croisée des chemins entre l'insertion professionnelle et le soutien des jeunes dans leur parcours éducatif.
- **L'aide urgente.** Qu'il s'agisse d'aide type "samu social", du logement des sans abris, des aides du CPAS, des mesures d'aide en cas de violences intrafamiliales, lutte contre la toxicomanie... Tous ces enjeux doivent trouver des réponses appropriées.
- **Une ville Handicapés admis.** Plus qu'un impératif, un devoir citoyen. La Ville et le CPAS veilleront à montrer l'exemple.
- **La lutte préventive contre les incivilités.** Dans le cadre des contrats de sécurité et de prévention et du PPP, une attention plus soutenue doit être portée à cet aspect, en particulier dans les quartiers plus sensibles, en liaison avec l'actuel dispositif de travaux d'intérêt général qu'il conviendra de doper.
- **L'accueil des primo-arrivants.** L'accueil et l'orientation des étrangers doivent être améliorés, en particulier en termes d'orientation administrative, sociale (aide sociale, cours de langue, logement...), scolaire, socio-professionnelle et de santé. La lutte contre l'analphabétisme – qui ne vise d'ailleurs pas uniquement les personnes étrangères mais qui est une réalité de trop nombreuses personnes souvent précarisées – est cruciale.
- **La lutte contre le mal-être des jeunes.** Se disputant régulièrement le podium des plus grandes causes de mortalité des jeunes avec les accidents de la route, le suicide des jeunes est un véritable fléau moderne, en particulier en milieu urbain comme le nôtre. Nous devons agir pour aider les jeunes en détresse et leurs parents. Plus largement, c'est l'ensemble de la problématique du mal-être des jeunes qui doit nous mobiliser.
- **Une politique volontariste à l'égard des besoins des personnes âgées.** Dans une société où le troisième et le quatrième âge représentent une part de plus en plus importante des citoyens, la Ville doit soutenir leur créativité et leurs initiatives et pouvoir offrir des services adaptés à leurs besoins, en particulier pour les plus fragilisés d'entre eux (isolement, accès aux soins de santé, hébergement en MR/MRS, aide à domicile,...).

Le présent document présente les principales propositions qui guideront notre politique sociale pour les six prochaines années. Il est aussi le fruit des consultations que nous avons pu mener en début d'année.

Il n'a pas vocation à être immuable : naturellement, en fonction des événements, des budgets disponibles et de l'évolution des attentes et besoins, ce document pourra – et même devra – être adapté pour coller au mieux aux intérêts des Namurois les plus fragilisés.

<sup>12</sup> EFT = Entreprises de Formation par le Travail

## 5. Nos propositions concrètes pour changer le visage social de Namur :

### En matière de logement

- Mettre en place une **plate-forme communale du logement** pour traiter régulièrement de toute question relative au logement, où la ville agirait comme coordonnateur et dont tous les autres acteurs du logement seraient les partenaires (les sociétés de logements sociaux, l'agence immobilière sociale, les maisons d'accueil, les services sociaux, les acteurs du monde associatif, etc.). L'un des premiers dossiers à examiner pourrait être le **problème du refus régulier de la caution locative garantie par le CPAS**.
- **Accroître de manière significative et déterminée, avec les divers acteurs locaux, le nombre de logements moyens et sociaux disponibles sur le territoire communal**. L'objectif devra être ambitieux et défini en partenariat avec ces acteurs locaux. L'enjeu est de première importance pour notre ville et ses habitants : logements d'urgence, logements de transit, logements sociaux et moyens, etc., il y a d'importants besoins dans tous les domaines. Il sera en outre veillé à ce que des projets de logements intergénérationnels et de logements adaptés pour personnes âgées ou handicapées voient le jour.
- **Expérimenter**, dans ce cadre, **une formule de construction meilleur marché**, accessible aux personnes à petits revenus en difficulté de logement. Cette formule expérimentale sera basée sur 5 principes :
  - des matériaux de construction à la fois respectueux de l'environnement, économes à l'usage (notamment en matière de consommation énergétique) et faciles à mettre en œuvre (on pourra s'inspirer de l'expérience du nouveau bâtiment de l'association *Nature & Progrès*) ;
  - une participation des futurs occupants à la construction ou à l'aménagement des logements ;
  - une association au projet d'entreprises d'économie sociale (du CPAS et d'autres) ;
  - une collaboration de personnes remises au travail par le CPAS ;
  - la mise à disposition d'un terrain appartenant à la Ville ou au CPAS.
- **Susciter**, toujours dans la lignée de ce qui précède, **un rôle plus actif de la Régie foncière** (mettre des terrains en vente pour jeunes ménages, construction de logements moyens...). La mixité des logements et des profils de ses occupants doit être largement encouragée.
- **Répertorier tous les logements inoccupés, les bâtiments ou parties de bâtiments inoccupés et les terrains publics et privés disponibles** afin de prendre les mesures adéquates pour les remettre rapidement sur le marché locatif. Parmi ces mesures, la Ville adoptera un règlement relatif à la **situation des parties d'immeubles inoccupés**. La problématique des étages inoccupés des bâtiments commerciaux du centre-ville sera traitée dans ce cadre. Depuis le début de la législature, la Ville a déjà adopté une **taxe sur les bâtiments inoccupés**, taxation qui sera accompagnée d'incitants à la gestion du bien par l'agence immobilière sociale ou une société de logement afin de s'assurer que le bien rejoigne le parc locatif social (l'objectif n'étant pas la simple perception d'une recette supplémentaire). La Ville et le CPAS pourront avoir recours aux nouvelles dispositions récemment décidées par le gouvernement pour réquisitionner les bâtiments et appartements inoccupés.
- **Développer l'accompagnement social des individus** quittant une maison d'accueil pour un autre logement, notamment du marché locatif privé, afin de s'assurer de leur bonne intégration et du respect des codes de bonne vie en société.
- **Adopter rapidement un règlement communal relatif aux conditions du bénéfice d'un permis de location**, en partenariat avec les propriétaires de kots, notamment afin de définir de manière claire et non univoque les critères de sécurité qui seront à respecter.
- **Faire la chasse aux marchands de sommeil**, notamment par la mise en place d'une réglementation claire mais plus simple permettant de supprimer les dérogations, porte ouverte à toutes les dérives.
- **Développer des projets-pilotes du type « maison kangourou »**, rencontrant tant la problématique du logement que celui de l'isolement et de la solitude des personnes âgées. Il s'agit d'encourager les expériences de logement intergénérationnel où le lien se tisserait entre des personnes âgées soit détentrices d'un logement qu'elles occupent seules ou recherchant un logement, et des personnes recherchant un

logement pour eux et leur famille ou en possession d'un logement trop grand et pouvant héberger une personne âgée seule ou un couple de personnes âgées. Les personnes âgées pourraient par exemple rendre des services à la famille qu'ils hébergent ou chez qui elles sont hébergées pour ce qui est dans leur sphère de compétences (aide aux devoirs des enfants, aide à la cuisine ou pour des petits travaux, babysitting,...), tout comme les familles pourraient également, en échange, rendre des services aux personnes âgées outre le fait de casser leur solitude et leur isolement, comme par exemple faire leurs courses, leur ménage, etc.

- **Promouvoir de manière plus volontaire**, notamment à l'égard des propriétaires privés, l'agence immobilière sociale en tant qu'intermédiaire entre l'offre du secteur privé et la demande sociale.
- **Renforcer le service communal du logement et intensifier son action**, afin d'accroître son efficacité et d'asseoir son rôle d'interlocuteur privilégié de l'administration pour toute question relative au logement.
- **Accroître l'action en matière de lutte contre l'insalubrité des logements** par le Service communal du logement.
- **Créer la « Maison communale du logement »**, sorte de guichet unique à destination de toute la population, où l'ensemble des informations relatives au logement serait disponible, et où le service communal du logement pourrait s'installer afin d'offrir directement un service de première ligne de qualité.
- Amplifier, en collaboration avec les sociétés de logement public, la possibilité d'accueil et envisager la **création de maisons d'accueil pour les femmes en détresse familiale** (ex. : femmes battues).. **Cet objectif doit être concerté avec les opérateurs de terrain concernés.**
- Organiser des lieux de ressourcement et d'information (juridique, droits sociaux ...).
- Améliorer la **guidance et l'accompagnement** en matière de consommations énergétiques et favoriser les **investissements économiseurs d'énergie.**

### **En matière de soutien au parcours éducatif des jeunes**

- En partenariat avec l'asbl *Lire et Ecrire*, la *Fédération Francophone des Ecoles de Devoirs* et les échevinats de l'Enseignement et de la Jeunesse, examiner la couverture du territoire communal par des **écoles de devoirs** et favoriser le développement de nouvelles unités là où il y a des manques importants. Dans ce cadre, il serait intéressant d'accroître les **collaborations avec les associations du troisième âge** dans lesquelles il y aurait des enseignants pensionnés ou des retraités actifs enclins à consacrer quelques heures de leur temps à l'accompagnement formatif de jeunes.
- Le CPAS et la Ville collaboreront pour **soutenir financièrement la scolarité des enfants** dont les parents ont des difficultés économiques et autres et pour renforcer l'accès à la lecture et à la culture des jeunes qui en sont éloignés.
- Mettre en place, en partenariat avec le secteur associatif, une **formation à la diversité** qui inclut notamment l'approche des populations plus pauvres, mais aussi les autres cultures.
- Développer, en partenariat avec les acteurs locaux, une aide sous forme de **coaching** afin d'appréhender les premiers entretiens d'embauche.
- Organiser une **plate-forme de l'accrochage scolaire** à deux niveaux, primaire et secondaire, afin de réaliser des campagnes de prévention et d'examiner, en partenariat avec les directions d'école, les PMS, les services d'aide à la jeunesse et la police, les mesures adéquates pour enrayer le phénomène et contribuer à encourager les jeunes à rester dans leur cursus scolaire. Indéniablement, de l'avis unanime des acteurs de terrain, **l'augmentation des éducateurs de rue (en délimitant et en centrant leurs champs d'actions et missions)**, reconnus et appréciés par les jeunes, apparaît être la première des solutions à mettre en œuvre.
- Travailler sur **l'aide à la parentalité** vu qu'il existe de plus en plus de mères seules qui doivent faire face à l'éducation de leurs enfants et qu'il convient d'aider certains parents à savoir dire non et à mettre des limites. Le respect de la norme, le sens de l'interdit, le sens et le respect de l'autre, l'hygiène de vie, le goût de l'apprentissage, l'éveil culturel, l'ouverture au monde et le sens de la citoyenneté constituent autant de

facteurs de stabilité et d'harmonie sociale qui sont, avant toute chose, des éléments qui s'apprennent et se construisent au sein des familles. L'école, les lieux d'accueil, les stages, et les organisations de jeunesse ne peuvent jouer à cet égard qu'un rôle complémentaire. Pour rejouer leur vrai rôle, les familles doivent être soutenues et accompagnées, non dans une optique de paternalisme et d'interventionnisme aussi inutile que non souhaitable, mais dans une optique de promotion de leur projet autonome. La commune, premier acteur de proximité, peut jouer un rôle de terrain et être acteur complémentaire des initiatives associatives et d'autres niveaux de pouvoir, dont la Communauté française.

- Promouvoir localement et de manière ciblée **la ligne verte « soutien à la parentalité »** initiée par la ministre en charge de l'aide à la jeunesse.
- Développer, en collaboration avec l'Echevine de la Petite enfance, des **espaces d'accompagnement des parents autour des lieux de consultations prénatales**, consultations ONE, en partenariat avec les gynécologues et les maternités.
- **Améliorer le dialogue entre l'école et les familles** par la dynamisation des conseils de participation, voire, dans certaines circonstances, l'ouverture des journées pédagogiques aux parents lorsque sont abordés des sujets relatifs à l'articulation entre l'école et les parents. Il est également important que dans un dynamisme inverse, les parents puissent rencontrer l'équipe éducative en dehors de ce type d'instance ou d'événement. Ces projets seront examinés avec l'Echevine en charge de l'enseignement.
- Mettre en place un projet qui apporte un vrai **soutien aux familles monoparentales de plus en plus jeunes (en particulier les mères précoces)** : aides familiale et ménagère, information quant à la contraception, formation pour la gestion d'un budget et de ses priorités,...

#### **En matière d'insertion socio-professionnelle et de vie dans les quartiers**

- **Amplifier le recours aux « articles 60 et 61 »** pour offrir des opportunités de formation et d'intégration par le travail à de nombreux bénéficiaires du Revenu d'Intégration Sociale.
- **Simplifier les procédures administratives** afin de les rendre aussi accessibles que possible pour des personnes analphabètes ou illettrées, ou même en apprentissage d'alphabétisation. Dans cet ordre d'idée, **sensibiliser le personnel d'accueil de la Ville ou du CPAS sur les modalités de dialogue et d'approche des personnes analphabètes, sans les stigmatiser.**
- Etudier l'offre de service type **'écrivain public'** et envisager, en partenariat avec le secteur associatif, les modalités de son développement.
- Encourager et soutenir les initiatives d'**apprentissage du français** pour les nouveaux migrants.
- Améliorer **l'accompagnement socio-professionnel des personnes arrivées au terme de leur contrat article 60**. Ce service pourrait être réalisé en partenariat avec le CPAS, le Forem, les EFT, la MIRENA, des associations d'employeurs, etc.
- Créer, à l'instar de ce qui fut impulsé pour d'autres communautés, le poste de **médiateur de la communauté sub-saharienne**.
- Travailler conjointement avec l'Echevine en charge de la Petite enfance afin d'**accroître les places d'accueil pour enfants en bas âge**. La garde des enfants constitue en effet un frein pour l'insertion professionnelle de nombreux parents. Une expérience pilote de halte-garderie pour l'encadrement de jeunes enfants l'espace de quelques minutes ou heures, par exemple en vue de passer un entretien d'embauche ou de s'inscrire dans les agences d'intérim, sera initiée.
- **Créer un guichet social unique**. Bien conçu, un tel guichet pourrait, à la fois, aiguiller mieux et plus vite les personnes vers le bon point de contact, éviter des démarches aux personnes en recherche d'un soutien ou d'une aide, éviter aussi une surcharge de travail aux services sociaux concernés. Ce guichet unique pourrait associer les partenaires sur base du modèle CEFo en matière d'orientation socioprofessionnelle.
- **Développer une centrale de mobilité multi-usages**. La mobilité est un problème pour de nombreux publics: les personnes âgées sans voiture, les personnes à mobilité réduite, les personnes en formation



professionnelle ou en phase de réinsertion socioprofessionnelle qui ne disposent pas d'un véhicule et pour lesquels l'offre de transport en commun est inadéquate, etc. Une centrale pour répondre à tous ces besoins, en collaboration avec ce qui se fait déjà et en suscitant les partenaires privés et les réseaux de bénévoles, visant à la fois à mettre à disposition des équipements légers (vélos, vélomoteurs) et à rentabiliser des équipement coûteux (bus) en les "saturant", par exemple.

- **Amplifier le genre d'initiative prise par le Nouveau Saint-Servais visant à la création d'un service d'insertion sociale.** Ce service met en lumière les manques subsistant au niveau des compétences de base que les personnes ont besoin d'acquérir et qui s'apprennent normalement pour la plupart au sein des familles. Il est important d'en tenir compte car ils sont souvent générateurs d'échec par la suite, même lorsqu'une formation adéquate est suivie. Ce service permet un minimum de structuration de la part des personnes précarisées, où notamment la problématique de l'hygiène, de l'intégration dans un groupe, de la communication, de la gestion des émotions, etc. sont prises en considération et traitées. Cela vient consolider toute initiative adéquate d'insertion professionnelle réalisée par la suite.
- Susciter la mise en place au sein des quartiers de **réseaux intergénérationnels de bénévoles qui facilitent la solidarité** entre les gens pour des éléments bien concrets (ex. : garderie, échange de services, linge, transport, courses,...).
- Créer ou soutenir des **comités de quartier** qui constitueraient autant d'organes destinés à faire la synthèse et à relayer les attentes des gens du quartier (processus de responsabilisation et de concertation).
- **Organiser des plages horaires mensuelles de décentralisation des services sociaux** de la ville et du CPAS dans les quartiers les plus sensibles, pour les jeunes et aussi (si ce n'est surtout) pour les aînés qui éprouvent des difficultés à se déplacer.
- **Améliorer largement le dialogue entre la cellule « Inersport » et les travailleurs des quartiers** afin de mieux intégrer les réalités de terrain et de mieux s'inscrire dans les démarches éducatives et pédagogiques du quartier. A cette fin, les missions d'Inersport seront redéfinies.
- **Développer les activités d'économie sociale**, existantes ou nouvelles dans des secteurs porteurs (ex : travaux de couture, travaux de repassage, "petits services" (décret du Ministre Marcourt), réparation et entretien de vélos, jardins sociaux), en évitant les concurrences stériles.
- **Etendre le système des repas à domicile** et en faire un des axes d'une politique visant à sortir personnes âgées et autres (malades, handicapés...) de l'isolement. Une coordination avec les services existants doit être mise en place et la qualité du service ainsi que celle des repas doit être optimisée en ayant recours, notamment, à des produits respectant les principes du développement durable.
- **Concier et améliorer les dispositifs d'accès à la culture et aux sports** (Fonds culture et sport au CPAS, chèques-sport à la Ville, association Article 27, autres initiatives privées et associatives, comme la Bibliothèque de rue) ; y accorder une place importante à l'accès à la culture, et à lecture en particulier, des enfants.
- **Concier et coordonner les initiatives et dispositifs en matière d'accompagnement social.**
- Accompagner la création et le développement d'un **Fonds local d'insertion des jeunes**, destiné à offrir des **micro-crédits** à ceux qui souhaitent bénéficier d'une aide financière de moindre ampleur pour la réalisation d'un projet d'insertion.
- **Soutenir, coordonner, étoffer le bénévolat** (par exemple dans les homes de personnes âgées, les initiatives culturelles pour les enfants, etc.).
- **Prospecter auprès des employeurs pour identifier des possibilités d'emplois et de stages**, ou pour connaître leurs besoins en matière de formation et de recrutement, en partenariat avec les autres acteurs locaux et régionaux de l'emploi.
- Mettre sur pied d'une **journée de rencontre** entre les entreprises présentes sur le territoire communal et les demandeurs d'emploi.

## En matière d'aide sociale urgente ou de première ligne

- Travailler de manière transversale les pôles les plus importants au sein de la précarité et de l'extrême pauvreté que sont **l'emploi, le surendettement, la santé et le logement**.
- **Mettre rapidement sur pied le Relais social urbain namurois**, organe subsidié par la Région wallonne et regroupant la Ville, le CPAS, le CHR, la Sant-Vincent de Paul, les Restos du Cœur et le Centre de service social. L'objectif de cet outil est de développer des projets concrets destinés à rompre l'isolement social ; permettre une participation à la vie sociale, économique, politique et culturelle des plus démunis ; promouvoir la reconnaissance sociale ; améliorer le bien-être et la qualité de vie ; et favoriser l'autonomie. Concrètement, les projets suivant seront initiés :
  - renforcer et coordonner l'aide d'urgence ;
  - créer un espace hygiène-santé pour les plus précarisés (douches, toilettes, machines à laver, service coiffeur, soins de base,...) ;
  - compléter la cellule mobilier par un service déménagement à destination exclusive des plus pauvres ;
  - développer la politique d'accès au logement des plus démunis ;
  - assurer la coordination de la prise en charge des déficiences psychiatriques des personnes précarisées ;
  - remédier à l'isolement des personnes âgées ;
  - fournir l'aide requise aux SDF en périodes de grande chaleur.
- Dans ce cadre, la création d'un « **samu social** » (équipe mobile d'aide sociale, sanitaire et psychologique) sera envisagée à terme.
- **Travailler à l'amélioration de l'image que les plus précarisés ont d'eux-mêmes et que la population a à sur eux**, afin de les convaincre progressivement de leurs qualités et de les inviter à « se mettre debout ». Le sport et la culture peuvent offrir des moyens pertinents dans ce cadre.
- **Doper le travail de prévention et de sensibilisation en matière de santé** (alimentation, hygiène, santé dentaire,...) avec l'aide des maisons médicales qui, même s'il ne s'agissait pas de leur vocation première, drainent dans les faits une proportion importante de population en situation d'extrême pauvreté.
- Vu l'état du bâti et des services qui sont actuellement en capacité d'être procurés aux sans-abri, offrir aux SDF un **nouvel abri de nuit** répondant aux besoins en termes d'espace sanitaire, de lits disponibles, etc.
- Adopter un « **Plan Grand froid** » et « grandes chaleurs », processus clair et partagé pour la prise en charge des sans-abri respectivement en période hivernale et estivale.
- Renforcer les aides auprès des associations de **lutte contre les assuétudes**.
- Organiser, à l'approche des fêtes de fin d'année, un « **marché de la solidarité** », à l'occasion duquel les bénéficiaires du revenu d'intégration sociale ont la possibilité de découvrir et de savourer les produits du terroir pour une participation modique.
- Se saisir – enfin – d'un enjeu certes peu populaire mais indispensable pour celles et ceux qui sont attachés au respect de la dignité humaine et des choix de vie de chacun : la **création d'un lieu d'accueil pour les gens du voyage**, lieu d'accueil équipé, adapté, accueillant avec un travail social de liaison avec les populations locales.

## En matière d'intégration et d'accompagnement des personnes handicapées

- Mettre sur pied une **plate-forme communale du handicap** destinée à rassembler l'ensemble des acteurs locaux agissant dans le domaine du handicap, afin de leur permettre de mieux se connaître, de procurer des avis aux autorités communales et aussi de s'entendre sur des projets portés collectivement.
- Développer, en partenariat avec le secteur associatif et les acteurs du handicap, un **projet-pilote d'école des devoirs destiné aux enfants présentant un handicap** afin de les soutenir dans leur scolarité.

- Renforcer le rôle de la cellule "insertion" dans l'organisation d'activités à destination des personnes handicapées. Dans la même logique, organiser, via la Régie Jeunesse, Sports et Loisirs, des **stages pour les personnes handicapées** et/ou ouvrir certains stages à ces personnes pour encourager la mixité des publics.
- Examiner, avec l'Echevine de l'Enseignement, les possibilités d'organiser des **projets intégrant les enfants et jeunes handicapés au sein des écoles locales** (scolarité de l'enseignement général), à l'instar de l'initiative de l'asbl *Ecole & Surdit *.
- Respecter les **quotas d'engagement** de personnes souffrant d'un handicap au sein de l'administration et du CPAS.
- **Soutenir**, comme autorit  publique, les manifestations organis es par les acteurs du handicap afin de r colter des fonds priv s pour leur activit .
- **Cr er une entreprise de formation par le travail (EFT) autour d'un "p le handicap"** afin d'offrir, au sein et en accord avec les maisons d'accueil pour personnes (poly)handicap es, des stages formatifs autour des enjeux de l'accompagnement et du soin de personnes handicap es. Il s'agirait d'un p le formatif int ressant pour les articles 60 et pour les personnes handicap es elles-m mes.
- Veiller, avec l'Echevin de l'Am nagement du territoire et l'Echevine en charge de la Mobilit , de l'Equipeement urbain et des Voiries,   **int grer les questions relatives   l'acc s aux personnes   mobilit  r duite ou souffrant d'autres handicaps** tels la c cit  par exemple. En particulier, il pourrait  tre r alis  un cadastre des trottoirs devant prioritairement faire l'objet d'un r am nagement au vu de leur  tat.
- Veiller, dans le cadre de la politique du logement,   **cr er des logements sp cialement con us** afin de pouvoir accueillir des personnes handicap es autonomes.
- D velopper un projet d'offre de "**moments de r pit**" pour les parents d'enfants handicap s,   l'instar de l'initiative bruxelloise de Maison de r pit.
- **Recourir davantage aux centres de formation pour personnes handicap es comme sous-traitant ou co-contractant de la ville et du CPAS pour la r alisation de petits projets locaux** (ex. : am nagements de parcs et jardins, am nagement et entretien de tron ons du Ravel, propret , travaux de petite ma onnerie, petits entretiens de voirie, etc.).
- Examiner la possibilit  de d velopper avec les acteurs concern s ou soutenir des **services de garde-malade ou d'aide familiale pour les personnes handicap es**.
- Agir comme **soutien et relais** des demandes exprim es par les acteurs locaux du handicap   l' gard d'autres niveaux de pouvoir.
- D velopper un **service de transport adapt  en soir e** pour les personnes handicap es, et pas uniquement en journ e.
- **R organiser le service communal des Affaires sociales** afin que la cellule en charge de la probl matique des personnes handicap es soit dop e en projets, en efficacit  et en personnel.

#### **En mati re de lutte contre le sentiment d'ins curit **

- **Finaliser le diagnostic local de s curit ** et identifier les mesures qui s'imposent en fonction des r sultats et constats mis en lumi re.
- **Augmenter le nombre d'agents de pr vention et de s curit ** sur le terrain.
- **Mener   bien les divers projets luttant contre l'exclusion sociale et le sentiment d'ins curit  au sein des divers quartiers** vis s par le Plan de proximit  et de pr vention et le Contrat de s curit  et de pr vention.
- Lutter davantage, en partenariat avec l'Echevin de l'Environnement et la police de l'environnement, contre les d p ts clandestins de d tritus, jets de papier ou d chets   terre ou dans les foss s, tags sur les fa ades des b timents publics ou des commerces, nuisances sonores, etc. Dans ce cadre, la ville veillera   **doper l'offre**

**de prestations d'intérêt général** afin que les auteurs de petites incivilités qui sont condamnés à des mesures judiciaires alternatives puissent exécuter leur peine au sein de la ville ou du CPAS pour repeindre des logements sociaux, retirer les graffitis en ville, faire des petits travaux de voirie ou de maçonnerie, entretenir les espaces verts, accompagner des éboueurs, etc. Des contacts seront pris dans ce cadre avec une série d'acteurs potentiels afin de formaliser un maximum de ces collaborations et offres de prestation.

- Accroître, en particulier au sein des quartiers plus sensibles, le nombre de travailleurs de rue et la présence de l'agent de quartier, notamment afin de **circonscrire le phénomène émergent de délinquance précoce**.
- **Maximiser les initiatives de sensibilisation** aux questions et conséquences de la maternité précoce, des actes de petite incivilité, de l'importance d'un parcours formatif, des problèmes d'assuétudes (drogues, alcool, etc.).
- **Lutter en amont**, en accord avec le Bourgmestre et le chef de zone de police, en sensibilisant prioritairement le secteur associatif et les parents, afin de circonscrire au plus tôt ces comportements qui perturbent la quiétude des citoyens au sein de leur ville ou village. La **prévention** est un élément essentiel pour obtenir des résultats dans le temps. Au-delà du cercle familial, l'école offre un lieu propice à toute action de prévention à destination des jeunes.
- Prendre les mesures ad hoc, en concertation avec la Province, afin d'**assurer la pérennité des offres d'écoles de devoirs**, en particulier dans les quartiers les plus sensibles. De surcroît, développer davantage de structures d'école des devoirs pour les 12-18 ans (actuellement, seule une structure existe sur le territoire communal).
- Mettre sur pied, en collaboration avec les services d'aide à la jeunesse, un **accompagnement social** des jeunes une fois que ceux-ci quittent des structures telles que les AMO ou des institutions comme les centres fermés, IPPJ ou centres pour jeunes délinquants.
- Doper les initiatives communales en matière de **lutte contre le décrochage scolaire** (cf. *supra*).
- Travailler à la **valorisation de l'image des quartiers** présentés comme sensibles (Hastedon, Germinal, Balances, Plomcot...).
- Améliorer le travail de la cellule "**Inersport**" au sein de ces quartiers.
- Développer les services de **soutien à la parentalité** (cf *supra*).
- Les écoles, éducateurs et police collaboreront pour **sécuriser les abords des écoles** où s'exercent des comportements dont souffrent trop d'élèves et étudiants.

### En matière d'interculturalité

- Organiser deux fois par an une **séance d'accueil des nouvelles personnes d'origine étrangère** s'étant récemment établies sur le territoire communal afin de leur présenter les divers services offerts par l'administration, le CPAS, les autres organismes publics et le secteur associatif.
- Rédiger un **guide d'accueil du primo-arrivant d'origine étrangère**, afin de lui procurer une guidance efficace pour l'ensemble des démarches qu'il est amené à effectuer (qui aller voir pour les questions administratives, de logement, d'aide financière, les cours de langue, la médiation interculturelle, les épicerie sociales, etc.).
- Créer un poste de **médiateur interculturel pour la communauté sub-saharienne (Afrique noire)**, fortement représentée sur notre territoire.
- Mettre sur pied une **plate-forme de l'interculturalité**, où l'ensemble des acteurs publics, parapublics et associatifs en charge de question relative à l'intégration des différentes cultures et communautés puissent se rassembler, nourrir une réflexion quant à la politique globale à mener, et formuler des propositions aux autorités de la ville et du CPAS. Le dialogue interculturel est un enjeu majeur d'intégration des communautés culturelles vivant sur notre territoire.
- Organiser des **permanences décentralisées des services de médiation interculturelle** offerts par la ville.

- Consacrer une journée pour réaliser une **grande manifestation de l'interculturalité**, basée sur la convivialité entre les différentes cultures et sur la découverte et la meilleure compréhension de ces différentes cultures et cultes associés.
- Soutenir les initiatives visant à dispenser des **cours de langues pour les nouveaux arrivants**, à favoriser les échanges entre les cultures, et **aider les mouvements de jeunesse** qui privilégient l'adhésion interculturelle et le renforcement du rôle de la famille et de ses capacités d'éducation.
- **Utiliser au mieux les moyens à disposition du pouvoir communal** afin d'améliorer les programmes financés par les contrats de quartier, contrats de sécurité, fonds FIPI, etc. en visant prioritairement l'insertion socioéconomique et culturelle des populations d'origine étrangère.
- **Développer des mesures de lutte contre le décrochage scolaire des enfants d'origine étrangère.**

### **En matière de lutte contre les causes de mal être vécu par certains jeunes**

- **Renforcer l'action de lutte contre la consommation d'alcool chez les jeunes** d'une manière générale, mais aussi en particulier lors des périodes de fin d'examen et des Fêtes de Wallonie. A cet égard, il serait intéressant de s'inspirer de l'expérience des organisateurs des 24h de Louvain-la-Neuve et des associations avec lesquelles ils ont travaillé pour obtenir de réels résultats en termes de diminution de consommation d'alcool.
- **Repenser les missions de la cellule « Eveil à la citoyenneté responsable »** pour l'inviter à organiser et/ou dispenser des séances de sensibilisation, à propos des **dangers de l'alcool, des drogues douces et dures, de la problématique du racisme, de la violence urbaine et/ou intrafamiliale**, etc.
- Inviter les médiateurs de quartier à entrer en contact avec les écoles afin de former des élèves à la « médiation » en vue d'**acquérir d'autres outils de communication que la violence**.
- **Mettre en place un réel dispositif d'éducateurs de rue pour le centre-ville et pour les zones plus sensibles dans les villages – en particulier aux endroits où les jeunes prennent l'habitude de se réunir** – qui puissent entrer en contact avec les jeunes en rue la journée, afin de nouer un contact et d'identifier les jeunes en décrochage scolaire ou ayant d'autres problèmes, leur permettre de prendre contact avec le partenaire adéquat et d'aider le jeune.
- Renforcer autant que possible les partenariats, notamment entre les hôpitaux namurois ou entre les associations Sésame et Phénix dans **la politique en matière d'assuétudes**.
- Mettre en œuvre, en concertation avec les directions d'école, le secteur associatif et tout autre organisme, un **dispositif de lutte contre le décrochage scolaire dès l'enseignement primaire**.
- **Travailler de concert avec l'Echevin en charge de la Jeunesse** pour mettre en œuvre toute mesure utile à l'atteinte des objectifs généraux de mieux-être de nos jeunes.
- **Mieux articuler le travail des affaires sociales, de la cellule « insersport » et des animateurs de quartier** pour opérer des prestations de terrain qui répondent adéquatement aux besoins des jeunes, en termes d'écoute, d'expression, d'engagement socio-professionnel, de pratique sportive, d'ouverture à la culture, de détresse intrafamiliale, ...
- **Revaloriser l'image des quartiers** présentés comme socialement plus difficiles et **mettre à l'honneur** régulièrement, au travers des médias, les succès rencontrés par les jeunes et moins jeunes de ces quartiers. Il s'agit de leur rendre une fierté et non plus de les stigmatiser.
- Examiner, en concertation avec les échevinats de la Jeunesse et de la Culture, la possibilité d'ouvrir des **lieux d'expression artistique** (incluant les cultures émergentes notamment l'art de rue) **ou de répétition musicale et théâtrale**, par exemple sur le site de l'abattoir, à proximité du centre-ville et de la gare routière et ferroviaire.
- Veiller, dans le cadre du PPP, à procurer dans les quartiers une infrastructure permettant aux jeunes d'accéder aux technologies de l'information et de la communication dans un **espace public numérique**.

- **Systématiser la présence des opérateurs locaux** (SIDA, contraception, promotion du bénévolat, écoles des devoirs, Phénix, Sésame,...) lors des événements que la Ville organise pour un public jeune.
- Poursuivre la prévention via les contrats de sécurité dans différents quartiers, et encadrer, soutenir, coordonner et **évaluer les différentes initiatives** et le personnel d'animation.
- Inciter les organisateurs d'événements à faire appel à un service de réduction des risques en matière d'assuétudes.

### En matière de soutien et d'accompagnement des personnes âgées

- Se saisir à bras-le-corps d'un enjeu sociétal majeur : **la lutte contre l'isolement des personnes âgées**. A travers le Relais social, mais plus largement à travers l'ensemble des politiques impulsées par la ville et le CPAS, il conviendra d'essayer de rompre au maximum l'isolement dans lequel se confinent malgré eux certains de nos seniors.
- Concomitamment, un autre problème criant à devoir rencontrer est celui de la **dépendance de personnes âgées** et du manque de maisons de repos (MR) et de maisons de repos et de soins (MRS). Le CPAS veillera à étendre ce type de services.
- **Valoriser l'image et l'utilité sociale des seniors** par des campagnes d'information et une action publique pertinente : les distractions qui aident les gens âgés à se valoriser, des cours informatiques aux ateliers de reliure ou de bricolage et aux universités dites du temps libre doivent être soutenues. Il en est de même à l'égard de la promotion des savoirs des personnes âgées (savoir-faire, savoir-être,...). Il s'agit de réhabiliter et valoriser le troisième âge en tant qu'acteur social à part entière.
- **Contribuer à la mise sur pied d'un « Espace bénévolat »** qui concentrerait l'ensemble des offres de service de toute nature que des personnes âgées sont disposées à offrir. Que ce soit en matière d'aide aux devoirs, d'apprentissage de compétences (jardinage, mathématiques, couture, tourisme, histoire, maçonnerie, petit bricolage...), de garde d'enfants, etc. Il est possible, à travers pareil espace, de faire rencontrer des offres et demandes de services qui seraient rendus bénévolement et mutuellement. On peut imaginer qu'une personne accepte de consacrer deux heures par semaine à emmener une dame âgée faire ses courses, tandis que cette dernière accepte de garder l'enfant de cette personne deux ou trois heures par semaine, à un moment qui lui permette de se rendre à un entretien d'embauche. Les échanges intergénérationnels de service peuvent ainsi être promus. La Ville et le CPAS peuvent jouer un rôle actif à pareille initiative.
- **Soutenir le développement des associations** dont l'objet social est l'accompagnement, la formation, l'information, la promotion du maintien de l'autonomie et de la dignité des aînés.
- **Soutenir des initiatives telles la Maison des Seniors**, dans le respect de leur autonomie.
- Mettre en place un **site internet « spécial 55 ans et plus »**, géré par la ville, qui reprendrait tout ce qui existe comme associations et autres activités et services pour les aînés ; le constat est clair, de plus en plus de seniors surfent sur le net et nous encouragerons ce type d'activité resocialisante.
- **Veiller à concentrer des activités plutôt par quartier**, vu les problèmes de mobilité que rencontrent les aînés et leur attachement à leur quartier, et à ce que les activités restent à taille humaine afin que de réels contacts et liens puissent être tissés entre les différents membres. Avec l'aide des forces vives des aînés, la ville pourrait entamer une démarche visant à créer pareil « maillage » du territoire communal.
- **Développer**, en concertation avec l'Echevine en charge de la mobilité, **un système (carte forfaitaire type riverain) à destination des personnels médicaux** (médecins, kinés, infirmières,...) pour enrayer le phénomène auquel on assiste en raison du coût élevé et récurrent du parking pour ces professions, à savoir des réticences grandissantes à la prestation de soins dans le centre-ville, ce qui pose préjudice aux seniors y vivant.
- **Considérer les aînés comme des partenaires** lorsque la ville organise des festivités, des événements, des activités pour les aînés.

- Inscrire dans le calendrier des grands événements de la Ville, un **salon annuel « 55 et + »** au Palais des Expositions, présentant, de manière unique en Wallonie, les multiples services en tout genre offerts aux seniors actifs et moins actifs.
- Réaliser, éditer et distribuer un **agenda annuel des seniors actifs**, sur le modèle de l'agenda des festivités, des événements culturels, etc.
- Etudier, avec la Province, la possibilité de créer un **centre d'accueil de jour médicalisé** afin de permettre aux personnes âgées moins dépendantes de s'y rendre la journée pour bénéficier des soins et du suivi ad hoc, puis de rentrer chez elles en soirée et pour la nuit.
- Promouvoir un **accueil des personnes âgées respectueux**, en toute circonstance, de leur dignité.
- Créer un **service de portage de livres à domicile**, à l'instar de ce qui s'organise dans certaines communes françaises, les bibliothèques communales ayant progressivement perdu un certain nombre de leurs lecteurs âgés en raison des difficultés de déplacement. Ce service offre de surcroît une occasion supplémentaire de rompre l'isolement des aînés et entretient l'éveil et la curiosité des abonnés. Des ouvrages à gros caractères pourraient également être mis à disposition.
- **Créer**, en partenariat avec le secteur associatif, **des zones de rencontres pour les aînés et d'échanges avec les jeunes**.
- Continuer à se faire le relais au sein des autorités publiques des avis du **Conseil Consultatif des aînés**, en garantissant son autonomie d'appréciation et de recommandation.
- Prévoir, dans les futurs logements qui seront construits sous l'égide de la ville dans le cadre des programmes biennaux du logement, des **logements adaptés aux besoins des personnes âgées** (ex. : rez-de-chaussée).
- **Renforcer l'information de toutes les familles** par rapport aux possibilités offertes par les services de proximité pour les personnes âgées. Il s'agit de fournir une information de qualité au sujet des divers services dispensés aux seniors par la Ville (chèques-taxis, titres-service, télé-vigilance, ligne pour maltraitance,...), le CPAS (repas à domicile, aide ménagère,...) ou toute autre association via la mise en place d'un **point de contact « info-Seniors » au sein de l'administration communale**.
- Favoriser, dans le chef des aînés, toutes les activités qui permettent de conserver une **bonne santé physique**, notamment par des campagnes de sensibilisation à la pratique régulière et adaptée d'un sport. La cellule « insersport » veillera à calibrer également ses missions sur cet impératif.
- **Soutenir les fédérations sportives** qui organisent des activités physiques destinées spécifiquement aux personnes âgées.
- Permettre, en concertation avec les échevins concernés, à des personnes âgées d'être des **témoins du passé auprès des jeunes**, en particulier dans les écoles et maisons de jeunes.
- **Ouvrir le plus possible les MR et MRS vers l'extérieur** grâce à des projets intergénérationnels : visites d'enfants, couplage avec des crèches,... et soutenir les projets qui favorisent l'ouverture des maisons de repos vers la population avoisinante, le monde associatif ou les personnes isolées.
- Se soucier, en concertation avec les échevinats de l'aménagement du territoire et de la voirie, des questions relatives à l'éclairage public, le temps de traversée des passages pour piétons, l'accès aux bâtiments publics, l'état des trottoirs, etc. afin d'accroître la sécurité des seniors.
- **Réorganiser le Service des Affaires sociales** de la Ville afin qu'une unité spécifique soit chargée de la question des aînés et de leurs projets, distinctement de la problématique des personnes handicapées<sup>13</sup>.
- Dans le cadre du projet de la centrale de mobilité multi-usages, maintenir un maillage serré de lieux d'accès aux services publics notamment par un « **bus multi-services publics** » qui desservirait à jours et heures fixes, les quartiers et villages (poste, service population, police de proximité, ...).

---

<sup>13</sup> Actuellement, il existe une seule cellule traitant « de l'Action à l'égard des personnes âgées et des personnes handicapées ». Les deux thématiques nous paraissent pourtant distinctes...

## En matière de santé

- **Développer des espaces hygiène-santé à destination des plus démunis** (cf Projets du relais social, voir *supra*).
- Développer des politiques de prévention à destination de divers publics (personnes précarisés, jeunes à l'école...), en particulier en matière d'obésité infantine.
- Intensifier la **sensibilisation à la toxicomanie chez les jeunes**, ainsi que tout type de prévention à l'égard de l'usage de l'**alcool** également pour cette tranche de la population.
- Intensifier la collaboration entre les services s'occupant de toxicomanie et les hôpitaux, surtout pour les **situations de crise** (il n'existe actuellement que 5 lits destinés à ces situations, au sein du CHR).
- **Améliorer considérablement la salubrité des logements à Namur**, paramètre important d'une bonne santé. Le Service communal du logement est un acteur essentiel dans ce cadre.
- **Promouvoir la qualité des maisons médicales** quant aux soins qu'elles prodiguent, et se donner comme objectif de tendre vers une plus grande mixité des patients.
- Mettre en place une **plateforme de réflexion, d'action et de collaboration** plus étroite quant à la santé avec les différents partenaires sur le territoire de Namur. Sur base de ses travaux, un « **plan santé** » sera élaboré et tenu à jour. Il veillera à impliquer tous les acteurs de la santé sur le territoire communal. Il cerner les besoins non-couverts et renforcera les offres déjà disponibles. Ce plan doit veiller :
  - à l'élaboration et la diffusion de campagnes d'information « santé » auprès de la population, notamment auprès des groupes les plus fragiles socialement ;
  - à l'éducation à une alimentation saine et une hygiène de vie, p.ex. dans les écoles ;
  - à assurer un accès à l'information santé via des brochures et des bornes d'information ;
  - à élaborer un plan local de lutte contre les assuétudes (tabac, alcool, drogue, médicaments, ...) ;
  - à mener une réflexion sur l'offre de soins à Namur afin d'être à même de répondre en temps utile aux besoins de la population.
- **Améliorer la communication entre les hôpitaux et les maisons médicales** afin de permettre un meilleur suivi médical des patients après leur hospitalisation.
- Assurer la **bonne santé financière du CHR**, hôpital public namurois, et veiller à développer un maximum de **synergies avec les autres institutions hospitalières** de la ville, afin d'accroître l'offre de soins et de lutter contre les concurrences coûteuses et stériles.
- Se saisir, avec l'Echevin de l'Environnement, des **enjeux de santé-environnement** au sein de notre ville.

## En matière d'éveil à la citoyenneté responsable

- **Poursuivre les sessions d'information** dispensées par la cellule « éveil à la citoyenneté » du Service des Affaires sociales auprès de tous les publics, et en particulier les populations scolaires de l'entité, afin de leur permettre de mieux appréhender :
  - le rôle de l'administration communale et du CPAS,
  - la confection et les enjeux d'un budget,
  - la présentation de la ville (territoire, caractéristiques sociales, etc.),
  - les modifications induites par la réforme du Code de la démocratie locale et de la décentralisation,
  - les enjeux des élections, etc.

En 2006, ce sont ainsi 80 séances qui ont été dispensées, touchant un public de 1.511 personnes (144 adultes, 502 élèves du primaire et 865 du secondaire).



- **Elargir les missions de la cellule afin de combattre l'intolérance, le racisme, la xénophobie et le refus des différences.** Pour ce faire, nous encourageons la création d'un parcours citoyen tout au long du parcours scolaire de l'élève qui lui permettra de se confronter au passé (rencontre avec des témoins, visite de lieux de mémoire tel le fort de Breendonck et la caserne de Malines, ...) et au présent (sensibilisation au danger de l'extrême droite, visite d'un Parlement ou d'un palais de justice, rencontre avec des élus, échanges avec les témoins victimes de notre histoire...). A lier avec un partenariat avec des personnes du troisième âge dans le cadre d'un échange de savoirs.
- **Elargir les missions de la cellule afin de lui confier des missions de sensibilisation en matière d'assuétudes (alcool, drogues,...),** en partenariat avec les acteurs locaux (cf. *supra*).
- **Modifier la périodicité de Multi Cité,** afin de ne l'organiser désormais plus que tous les deux ans – comme de nombreuses associations le préconisent également – afin à la fois de redynamiser le concept, permettre aux associations de disposer de davantage de temps pour mettre en œuvre de nouvelles choses et dès lors, renouveler leur « vitrine », et enfin profiter des années où l'événement ne sera pas organisé pour soutenir financièrement de nouveaux projets.

\*            \*  
\*  
\*  
\*